

**Motion n° 2 - Motion proposée par l'intergroupe UMP-Société Civile, MoDem, UDI, présentée par Ludovic FAGAUT «Prise en considération des revendications et respect du dialogue social avec les agents municipaux gardiens de gymnases»**

**«M. LE MAIRE :** On est sur la dernière motion. J'ai dit qu'il n'y avait pas de débat, il n'y a pas de question, il n'y a pas de débat, c'est tout. Je ne voulais même pas donner la parole mais après on allait me dire que j'étais un affreux maire autoritaire, ce qui n'est pas le cas, je suis un maire qui a de l'autorité, ce qui n'est pas exactement la même chose. Monsieur FAGAUT vous avez la parole.

**M. Ludovic FAGAUT :** Merci Monsieur FOUSSERET. Donc je vais vous présenter la motion qui est proposée par l'intergroupe UMP - Société Civile - UDI - MoDem concernant la prise en considération des revendications et du respect du droit du dialogue social avec les agents municipaux gardiens de gymnases.

*«Lors de son discours de politique générale, Manuel Valls, tout juste nommé Premier Ministre, a regretté «la feuille de paie déjà trop faible et la feuille d'impôts déjà trop lourde des Français».*

*À l'heure où M. Hollande vient de supprimer la défiscalisation des heures supplémentaires mise en place par Nicolas Sarkozy,*

*À l'heure où les Françaises et les Français reçoivent leur feuille d'imposition et voient leur pouvoir d'achat amputé lourdement par cette pression fiscale sans précédent (30 milliards en 2013 et 8,25 milliards en 2014),*

*À Besançon, doit-on infliger une double peine aux agents municipaux gardiens de gymnase ? À la «peine nationale» qui vient d'être évoquée, s'ajoute une peine locale qui modifie le système de paiement des heures supplémentaires (heures de nuit, heures de week-end) au détriment des agents et qui réduit considérablement l'implication de ceux-ci dans l'organisation des plannings de travail.*

*Les agents en sont donc à travailler autant, différemment en matière de planning, pour gagner moins.*

*Cette mesure est encore moins acceptable lorsque l'on constate, au lendemain du renouvellement des assemblées municipale et communautaire, qu'aucun effort n'a été fait pour réduire le coût supporté par la collectivité en ce qui concerne les indemnités des élus.*

*Rappelons que tous les conseillers municipaux de la majorité ont soit une fonction d'adjoint, soit de conseiller municipal délégué, et le niveau de rémunération de leur indemnité allant avec.*

*Nous ne reviendrons pas sur l'augmentation sans précédent des indemnités des Vice-présidents et la création de 14 conseillers communautaires délégués représentant une augmentation de 36 % soit l'équivalent de 762 000 € en 6 ans car cela concerne la CAGB.*

*Les agents de notre collectivité, gardiens de gymnase exercent leur mission au service des clubs, des associations, des Bisontines et des Bisontins. Ce sont des personnes disponibles, rigoureuses, professionnelles dans les tâches qui leur sont confiées et faisant preuve de dévouement au nom du principe de service public.*

*Il est donc indispensable de respecter davantage nos agents en ne faisant pas qu'entendre de loin leurs revendications mais en écoutant très attentivement leur argumentaire. Même si le débat, semble-t-il, reste ouvert, il faut aller plus loin et ne pas repousser les échéances.*

*À ce jour, les agents municipaux gardiens de gymnases acceptent l'équité entre les agents et la régularisation du protocole RTT de 2001 qui, pourtant, est loin d'être appliquée selon le code du travail notamment en matière de coupures entre les services.*

*Néanmoins, ils aspirent à davantage de considération sur les deux points évoqués précédemment avec :*

*- une meilleure prise en compte des heures supplémentaires, des heures de week-end et de nuit pour ne pas tomber à 3,50 € de l'heure supplémentaire comme cela semble-t-il est proposé,*

*- leur demande à être associés sur la construction des plannings de travail afin de dégager un consensus utile à tous.*

*Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal s'engage à respecter le dialogue social et à trouver un terrain d'entente autour des revendications des agents municipaux gardiens de gymnases».*

Ainsi le groupe UMP - Société Civile - MODEM - UDI, les groupes se tiennent disponibles pour faire partie des groupes de travail qui seront installés prochainement avec les agents. M. GHEZALI arrivant sur la délégation d'Adjoint aux Sports peut compter sur notre bienveillance car malheureusement pour lui il ne fait que subir les errements de son prédécesseur en essayant de réparer les largesses de l'ancien Adjoint aux Sports.

**M. LE MAIRE :** Je serais même à même de refuser votre motion parce que ce que vous venez de lire n'est pas ce que vous avez déposé, déjà. Ce n'est pas la même, donc ce n'est déjà pas correct Monsieur FAGAUT. Peut-être est-ce une inattention de votre part...

**M. Ludovic FAGAUT :** Ce n'est pas une inattention, c'est simplement un commentaire.

**M. LE MAIRE :** C'est un commentaire mais vous n'avez pas à le faire, vous devez respecter votre texte. On va le retirer, ça ne change rien au résultat. Je vais laisser parler Abdel GHEZALI parce qu'il a été mis en cause mais il n'y aura pas de débat -il a été cité- et je vais répondre. Je voulais vous dire qu'en ce début de mandat on va être très rigoureux sur tout cela parce que, vous n'y êtes pour rien, mais vos prédécesseurs avaient une fâcheuse tendance à faire déraiper ce type de débat. Là il y a une mise en cause personnelle de M. BONTEMPS, je lui passe la parole. Ensuite Abdel, tu ne nous en fais pas pendant 20 mn parce que normalement il n'y a pas de débat, donc je dois faire respecter les choses pour tout le monde.

**M. Patrick BONTEMPS :** Je vais être court, je vais juste proposer à notre ami une carte au Syndicat Sud comme ça il pourra complètement s'investir.

**M. Abdel GHEZALI :** Simplement Monsieur FAGAUT je suis là dans une majorité, je ne suis pas là à titre personnel, j'assume, et je le dis bien, j'assume, être élu c'est aussi assumer et être responsable. J'appartiens à une majorité, Patrick BONTEMPS fait partie de la même majorité que moi, en tant qu'Adjoint aux Sports j'assume cette situation et je veux surtout vous dire que l'on est dans le dialogue avec l'ensemble des agents, il n'y a pas d'un côté la direction et de l'autre les agents. J'assume totalement cette situation et surtout ce qui m'importe c'est que la direction et les agents soient tous ensemble pour trouver une solution à cette situation parce qu'évidemment on pourrait sortir la RGPP, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, l'externalisation des services mais je vais arrêter là.

**M. LE MAIRE :** Non Monsieur GROSPERRIN, je n'engagerai pas le débat. Je voudrais simplement redire que j'entends, je suis même heureux de ce que vous venez de dire, Monsieur FAGAUT, que vous souteniez le personnel municipal comme nous. Je suis d'autant plus surpris qu'il y a quelques mois vous parliez d'externalisation effectivement de services et que vous vouliez dans votre programme -non, vous l'avez dit, vous l'avez même écrit- aussi ne pas remplacer un départ en retraite sur deux -Monsieur OMOURI vous n'avez pas la parole-. Ce que je veux dire simplement, c'est que j'ai rencontré ce soir -je n'ai pas cité le nom de la personne que vous évoquez- le personnel, que nous voulons nous mettre parfaitement en règle et cohérence avec la loi car maintenant que je sais un certain nombre de choses, je ne peux pas accepter que certaines personnes fassent 14 h de suite. Si demain il y avait un accident de travail, je ne sais pas si vous m'accompagneriez avec le syndicat concerné devant le juge d'instruction pour répondre d'entorses à la loi du travail, il faut respecter cela. Dans le cas du dialogue social je suis d'accord avec vous. Vous voulez venir nous donner des leçons, écoutez, je veux bien mais simplement le

Directeur Général a déjà reçu à deux reprises les représentants, je les ai vus ce soir moi-même et la Directrice des Sports qui est ici présente, et le Directeur Général des Services vont les recevoir à nouveau. Abdel GHEZALI s'y est lui-même rendu à plusieurs reprises et était encore avec moi ce soir. Donc il y a un dialogue social. Ce que nous voulons, nous, c'est qu'il y ait de l'équité. Quant aux heures à 3,50 € c'est totalement faux parce que je vais quand même expliquer à tout le monde ce que c'est, d'abord ce n'est pas 3,50, c'est 5,17 €, déjà... c'est toujours brut... ce n'est pas une heure supplémentaire, c'est lorsque dans le cadre de votre temps de travail vous travaillez un samedi ou un dimanche. Je prends le cas par exemple des personnes qui font les soins à domicile, quand vous êtes le samedi ou le dimanche de service, vous n'êtes pas en heures supplémentaires, vous avez ce que l'on appelle une indemnité dominicale et c'est cette indemnité dominicale qui est de 5,17 € parce que dans le cadre de votre travail, vous travaillez un dimanche. C'est cela, ce ne sont pas des heures supplémentaires, donc on ne peut pas dire que les heures supplémentaires sont payées 3,50 €, c'est 5,17 € bruts, je vous l'accorde. Mais c'est une indemnité parce que vous travaillez le dimanche. Donc le dialogue social a lieu et si vous voulez effectivement me faire dire que l'on doit prendre soin du personnel, je suis très heureux de vous l'entendre dire. Je mets donc cette motion aux voix. Quels sont ceux qui sont pour l'adopter, qu'ils lèvent la main ? 14. Les autres sont contre. Est-ce qu'il y a des abstentions ?».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés (41 contre, 14 pour) a rejeté cette motion.

*Récépissé préfectoral du 13 juin 2014.*